



Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants AVRIL 2002

CONTEXTE

En février 2001, le gouvernement du Manitoba a demandé l'opinion du public sur le rapport du Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants, « Une vision des services de garderie et du développement de l'enfant au Manitoba ». Plus de 24 000 Manitobains et Manitobaines ont répondu en envoyant leurs commentaires, la majorité d'entre eux exprimant leur soutien à cette « Vision » d'un système de services de garde pour enfants abordable, accessible, universel et de qualité.

Le Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants poursuivra à appuyer et à élargir le système de services de garde pour enfants. Le gouvernement du Manitoba continuera sa collaboration avec le gouvernement fédéral pour améliorer le système de services de garde pour enfants.

Depuis avril 2000, le Manitoba a augmenté son investissement dans le système de services de garde pour enfants de 16 millions de dollars, soit 32 pour cent. Le budget total consacré à ce programme est maintenant de presque 70 millions de dollars.

Le plan du Manitoba prévoit la mise en œuvre de trois aspects principaux sur cinq ans :

- l'entretien et l'amélioration de la qualité;
- l'amélioration de l'accessibilité;
- une plus grande abordabilité.

*Fortifier les familles.
Bâtir les communautés.*

Services à la famille
et Logement
Manitoba





ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DU PLAN

ANNÉE 1 : 2002-2003

Le Budget prévoit une augmentation de 2,35 millions de dollars pour les programmes de garde pour enfants.

- À partir du 1^{er} juillet 2002, les augmentations de subventions accordées aux fournisseurs de services leur permettront de verser des salaires du premier niveau de la Phase III aux éducateurs des jeunes enfants (É.J.E.). Des augmentations équivalentes de subventions seront également accordées aux garderies familiales et aux pré-maternelles.
- Afin de commencer à résoudre la demande insatisfaite d'É.J.E., la Province consacrera des fonds à l'expansion des programmes d'Évaluation axée sur les compétences et d'Évaluation axée sur les compétences/Évaluation des acquis. De plus, les collèges augmenteront le nombre de places dans leurs programmes de formation des É.J.E.
- Une campagne publique d'éducation et de recrutement sera entreprise pour attirer davantage d'étudiants dans ce domaine.
- Le gouvernement appuiera la formation obligatoire des nouveaux fournisseurs de services de garderie familiale, et offrira des mesures incitatives pour encourager les fournisseurs existants et les aides des services à l'enfance (A.S.E.) à entamer une formation.
- À partir de septembre 2002, il y aura des augmentations supplémentaires du nombre de places subventionnées en garderie. On accordera la priorité aux communautés les plus mal desservies et aux programmes dont le besoin de financement est le plus important.
- Les frais maximum encourus par les parents dans le cadre des programmes subventionnés seront gelés.
- De plus le gouvernement :
 - explorera la mise en œuvre de mesures incitatives pour encourager une plus grande utilisation des garderies familiales autorisées pour les soins aux nourrissons;
 - examinera, de concert avec les fournisseurs de fonds et les partenaires de la communauté, le concept d'un programme général de pré-maternelle pour les enfants de trois et quatre ans;
 - reverra le programme d'allocations pour la garde d'enfants et les frais quotidiens non subventionnés.

ANNÉES 2 À 5 : 2003-2004 À 2006-2007

D'ici la fin du mois de mars 2007 :

- les salaires et revenus des fournisseurs de services auront augmenté de 10 pour cent;
- il y aura 450 É.J.E. diplômés de plus;
- les fournisseurs autorisés de services de garderie familiale auront été encouragés à suivre la formation prévue;
- il y aura 5 000 places de garderie subventionnées de plus;
- le programme existant de pré-maternelle du Manitoba pour les enfants de trois et quatre ans aura été élargi et lié plus étroitement aux autres initiatives de développement du jeune enfant;
- les niveaux de subventions en fonction du revenu et les déductions autorisées auront été ajustés pour garantir que davantage de familles à revenu faible ou moyen ont droit à des allocations complètes ou partielles;
- les frais quotidiens non subventionnés de 2,40 \$ pour les familles qui reçoivent des allocations seront réduits;
- davantage d'allocations pour la garde d'enfants seront offertes afin de financer les nouvelles places créées.

Ce plan quinquennal est une priorité importante pour le gouvernement du Manitoba et doit reposer sur la réalité financière à venir. La Province cherchera à obtenir l'appui du gouvernement du Canada et de tous les intervenants principaux pour atteindre ces objectifs.